



Responsable de la publication

**Dr Jean-Marc Stéphan**

Responsables de la rédaction

**Dr Isabelle Marquat**

**Dr Florence Paturel**

**et Dr Yunsan Méas**

<https://www.meridiens.org/acumedsyn.org/>



## ÉDITORIAL

### Alerte au tsunami !

L'acupuncture est une discipline médicale dont l'exercice doit être pratiqué par des médecins acupuncteurs. En juillet 2023, le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) a fait le point sur les dérives liées aux Pratiques de Soins Non Conventionnelles (PSNC) [1]. Un rapport de 88 pages concernant l'état des lieux et les propositions d'action sur ces pratiques de soins a été publié [2]. Le CNOM insiste bien sur le fait que la pratique de l'acupuncture est soumise à l'article L.4161-1 du Code de Santé Publique, et n'est, en réalité, autorisée qu'aux seuls membres des professions médicales (médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes) [3]. Seule la Capacité d'acupuncture délivrée au sein des Universités – UFR de médecine permet l'exercice légal de l'acupuncture [4]. De ce fait, toute personne qui prend part habituellement, même en présence d'un médecin, à l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladies, congénitales ou acquises, réelles ou supposées, par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tout autre procédé quel qu'il soit, exerce illégalement la médecine (article L.4161-1 CSP) et est pénalement sanctionnable (deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende (article L.4161-5 CSP [5]).

#### Interdiction de la pratique de l'acupuncture par des non-professionnels

Par ailleurs, notons que la jurisprudence est constante. L'interdiction de cette pratique à des non-professionnels médicaux est clairement établie par la jurisprudence, avec de nombreux pourvois en cassation rejetés à la suite de contestations des décisions rendues par une Cour d'appel [6]. Et cela peut

## SNMAF

Syndicat National  
des Médecins  
Acupuncteurs  
de France  
79, rue de  
Tocqueville  
75017 Paris  
Tél. 03 27 43 83 11  
Fax 09 58 53 75 40

1. CNOM. Le point sur les risques des pratiques de soins non conventionnelles. Bulletin de l'ordre national des médecins. [Publié en juillet-août 2023]. [Consulté le 27/10/2024]. Juillet-Août 2023,86:10-11. Disponible à l'URL: [https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/bulletin/kp0z01/medecins\\_86.pdf](https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/bulletin/kp0z01/medecins_86.pdf).
2. CNOM. Section Santé publique, présidée par le Dr Claire Siret. Les pratiques de soins non conventionnelles et leurs dérives. État des lieux et propositions d'actions. [Publié en juin 2023]. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: [https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/rapport/4xh6th/cnom\\_psnc.pdf](https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/rapport/4xh6th/cnom_psnc.pdf).
3. Légifrance. Code de la santé publique. Chapitre 1er : Exercice illégal. (Articles L4161-1 à L4161-6). [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000033896143/2017-01-21](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033896143/2017-01-21).
4. Légifrance. Arrêté du 26 avril 2007 modifiant l'arrêté du 29 avril 1988 portant réglementation et liste des capacités de médecine (rectificatif). [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000645253>.
5. Légifrance. Code de la santé publique. Chapitre 1er : Exercice illégal. (Articles L4161-5). [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000049532147](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049532147).
6. Cour de Cassation. Cass. crim., 3 février 1987, n° 86-92.954 ; Cass. crim., 9 févr. 2010, n° 09-80.681 ; Cass. crim. 13 juin 2017 n° 16-85.596 ; Cass. crim. 28 juin 2016, n° 15-83.587. [Consultés le 27/10/2024]. Disponibles à l'URL: <https://www.courdecassation.fr/decision/5fd8ffa2fde57966a65ebbb> ; <https://www.courdecassation.fr/decision/6079a7ea9ba5988459c4b61a> ; <https://www.courdecassation.fr/decision/5fd92ae8b7da2d0a364ea829> ; <https://www.courdecassation.fr/decision/61402e26fbf394c8afae6a3e>.

●●● ÉDITORIAL - suite

“Condamnation  
à de la prison  
avec sursis et à  
une interdiction  
professionnelle  
définitive.”

aller plus loin, comme je le signalais dans le bulletin n°32 de novembre 2022 [7]. Ainsi, à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) posée par un acupuncteur non-médecin condamné, la Chambre Criminelle de la Cour de cassation [8] a réitéré sa position. Il s'agissait pour les juges de répondre à la question suivante : les dispositions de l'article L4161-1 du Code de la santé publique qui répriment les actes d'acupuncture pratiqués sans être titulaire de la certification exigée pour l'exercice de la profession de médecin méconnaissent-elles l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et l'article 34 de la Constitution ? La Haute juridiction a rejeté la demande de renvoi de la QPC devant le Conseil constitutionnel et l'acupuncteur non-médecin qui avait posé cette QPC, a bien été condamné à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et à une interdiction professionnelle définitive pour exercice illégal de la médecine.



© Image : Dr Jean-Marc Stéphan d'après Hokusai.

Bref, aucun doute n'est donc permis sur la pratique totalement médicale de l'acupuncture !

Or, durant deux jours, ce vendredi 11 et samedi 12 octobre 2024, une délégation de huit personnalités, des directeurs d'hôpitaux, et des cadres de l'Université de MTC de Shanghai (Shanghai University of Traditional Medicine - SHUTCM), a visité la ville de Béziers. Leur but était de travailler à la concrétisation du projet d'installer une école supérieure de médecine chinoise en partenariat direct avec eux. La délégation fut reçue à la mairie, en présence du maire M. Robert Ménard, ancien avocat, qui ne devrait pas ignorer la législation concernant l'exercice de la médecine.

L'objectif de cette délégation est de créer un partenariat inédit en

Europe grâce à l'implantation d'une antenne de leur Université sur un terrain de 5,6 hectares dans le Technoparc de Mazeran [9].

Yves Le Gourieres, ostéopathe à Béziers et donc non-médecin, lui-même for-

7. SNMAF, Bulletin n°32. Jugement. Exercice illégal de l'acupuncture. [Publié le 14/11/2022]. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL : <https://www.meridiens.org/acumedsyn.org/images/BULLETIN%20DU%20SNMAFN%C2%B032.pdf>.

8. La Chambre Criminelle de la Cour de cassation est l'une des six chambres de la Cour de cassation en France. Elle est compétente pour examiner les pourvois en cassation dans les affaires pénales. Cela signifie qu'elle peut être saisie pour réviser des décisions rendues par les cours d'appel et les tribunaux correctionnels, afin de vérifier si les lois pénales ont été correctement appliquées. La Chambre Criminelle joue donc un rôle crucial dans le système judiciaire français en assurant la cohérence et l'application correcte de la loi pénale.

9. Midi Libre. Un ambitieux projet d'école supérieure de médecine traditionnelle chinoise envisagé à Béziers - midilibre.fr. [Publié le 12/10/2024] [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL : <https://www.midilibre.fr/2024/10/12/un-ambitieux-projet-decole-superieure-de-medecine-traditionnelle-chinoise-envisage-a-beziers-12257041.php>.

●●● ÉDITORIAL - suite

mé à Shanghai est l'initiateur de ce projet [10,11]. Un accord-cadre a même déjà été signé en mars dernier avec les Chinois. Une nouvelle société « Campus Santé Nature Méditerranée » a été créée. La doyenne de l'Université SHUTCM, Mme Han Chouping, déclare : « Depuis vingt ans, on accueille des élèves français qui viennent suivre des cours de MTC ». Et le Président de l'Université de MTC de Shanghai, M. Ji Guang, de surenchérir : « Ceci pose les jalons pour la coopération sino-française en matière d'enseignement de la Médecine Traditionnelle Chinoise » [8].

La formation envisagée durerait cinq ans, trois années à Béziers et deux ensuite à Shanghai. Cinq cents étudiants dans ce futur campus seraient accueillis. Le ministère du Travail devra délivrer des certifications Qualiopi [12] pour une homologation du diplôme. Et l'ostéopathe à l'origine du projet de bien préciser que ce diplôme s'inscrira « dans une complémentarité avec la médecine générale et non dans une substitution ».

On ne peut qu'être stupéfait de constater qu'un non-médecin, des politiques français associés aux Chinois de l'Université de MTC de Shanghai puissent allégrement fouler le Droit Français ! Et il est clair que se profile donc un tsunami d'acupuncteurs non-médecins faisant fi de la législation et de tous les jugements prononcés depuis des décennies.

### Hypocrisie et duplicité de la France envers ses administrés

Ainsi, par exemple, le 23 octobre 2023, il n'y avait plus que 1 151 médecins acupuncteurs en France inscrits au CNOM, alors que le SNMAF avait extrapolé un chiffre dix fois plus élevé pour les non-médecins qu'ils soient acupuncteurs ou praticiens de médecine chinoise [13]. La Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFMTC) confirme ces chiffres dans son référentiel, édition 2023 [14]. Et donc il est évident que cela ne peut que progresser. N'oublions pas que la République Française y voit son intérêt, car cette médecine ne sera pas remboursée par la Sécurité Sociale !

Par ailleurs, même si l'article L4161-1 du Code de santé réserve normalement l'exercice de tout acte médical aux seuls docteurs en médecine, les médecines non-conventionnelles sont enseignées et pratiquées en France et en Europe depuis l'introduction de l'acupuncture en France par George Soulié de

“Un tsunami  
d'acupuncteurs  
non-médecins  
se profile  
à l'horizon.”

10. Béziers Actualités. L'université MTC de Shanghai a découvert Béziers. [Publié le 14/10/2024] [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL : <https://www.beziers-actualites.fr/2024/10/14/luniversite-mtc-de-shanghai-a-decouvert-beziers/>.

11. Le petit Journal. L'université MTC de Shanghai. [Publié le 14/10/2024] [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL : <https://www.lepetitjournal.net/34-herault/2024/10/14/luniversite-mtc-de-shanghai/>

12. La certification Qualiopi est une marque de certification de qualité délivrée par des organismes certificateurs accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac). Elle atteste de la qualité des prestations de formation proposées par les organismes de formation, y compris les formateurs indépendants. Depuis le 1er janvier 2022, cette certification est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. Elle permet de garantir la qualité des formations et d'assurer une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers. La certification Qualiopi repose sur un référentiel national qualité, organisé autour de sept critères, tels que l'information au public, l'adaptation des prestations aux publics bénéficiaires, et la qualification des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.

13. Stéphan JM. Point sur les pratiques de soins non conventionnelles. Bulletin n°34 SNMAF Novembre 2023. [Publié le 27/10/2023]. [Consulté le 29/10/2024]. Disponible à l'URL : <https://www.meridiens.org/acumedsyn.org/index.php/home/point-sur-les-pratiques-de-soins-non-conventionnelles>.

14. Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFMTC). Référentiel Professionnel/Manuel Qualité de la Médecine Traditionnelle Chinoise - Édition 2023. [Consulté le 29/10/2024]. Disponible à l'URL : [https://www.cfmtc.fr/images/pdf/manuel\\_qualite.pdf](https://www.cfmtc.fr/images/pdf/manuel_qualite.pdf).

●●● ÉDITORIAL - suite

**“Il suffit juste pour un non-médecin de se déclarer à l'URSSAF.”**

Morant. La situation de ces médecines repose sur le paradoxe de la loi française qui fait la différence entre les données juridiques, légales (à savoir que seul un médecin peut exercer l'acupuncture) et les données administratives et fiscales. D'où une certaine hypocrisie et duplicité de la France envers ses administrés !

Ainsi, il est tout à fait possible à une personne non-médecin souhaitant pratiquer la médecine traditionnelle chinoise de le faire. Il lui suffit de s'adresser au Guichet Unique pour les Formalités des Entreprises (GUEF) pour l'immatriculation de son entreprise puis de s'inscrire à l'URSSAF. Le GUEF permet de centraliser toutes les démarches administratives, juridiques, sociales et fiscales auprès des différents organismes. En effet, de nombreuses professions font l'objet d'une codification selon le Code ROME [15] qui propose de nombreux métiers n'ayant pas

de diplômes reconnus par l'État, et pouvant de ce fait aboutir à des poursuites pénales pour exercice illégal de la médecine. L'État Français a ainsi codifié l'activité d'acupuncture selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques dans la nomenclature d'activités françaises (NAF) à la classe 86.90, sous-classe 86.90F dans la rubrique : activités de santé humaine non classées ailleurs. Alors, le déclarant est assujéti à la Contribution Économique Territoriale (CET), aux cotisations URSSAF et maladie, mais ne peut être affilié à un régime de retraite car ces organismes de prévoyance prétendent ne pas vouloir cautionner une activité « non reconnue » ; il suffit alors de s'inscrire à un régime privé de capitalisation.



© Image : Dr. Jean-Marc Stéphan

La CFMTC l'a bien assimilé : « Notre présence en tant que praticiens de cette médecine intégrative, d'ores et déjà acteurs de santé en France, nous semble en mesure d'alléger la charge des systèmes de santé et de constituer aussi une partie de la réponse au problème des déserts médicaux. Il met en lumière les com-

15. Le code ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) est un référentiel créé par France Travail (anciennement Pôle Emploi). Il a pour but de classer et de décrire de manière détaillée les différents métiers et emplois existants en France. Voici quelques points clés sur le code ROME : Classification : Chaque métier est identifié par un code unique composé de 5 caractères (1 lettre, 4 chiffres) et un intitulé. Par exemple, acupuncteurs non-médecins en France est 86.90F. Ce code correspond aux activités de santé humaine non classées ailleurs, ce qui inclut des pratiques comme l'acupuncture, la sophrologie, et l'homéopathie, exercées hors d'un cadre réglementé par la loi française. Descriptions : Chaque code ROME est accompagné d'une description précise des tâches, des compétences, des conditions de travail, des qualifications requises, et des perspectives d'évolution. Mise à jour : Le ROME est régulièrement mis à jour pour refléter les évolutions du marché du travail et l'émergence de nouveaux métiers. Utilisation : Il est utilisé pour faciliter la mise en relation entre les offres d'emploi et les candidats, en définissant précisément les attentes et les exigences des métiers. Le ROME est un outil crucial pour les professionnels du recrutement, les candidats à l'emploi, et les organismes de formation. Il permet de structurer et d'harmoniser les informations sur les métiers et les emplois en France.

●●● ÉDITORIAL - suite et fin

*posantes économiques indiscutables liées au développement de la profession en France : baisse des dépenses de santé (notion bien comprise par les complémentaires de santé qui remboursent ces soins), soutien à la problématique actuelle de la désertification médicale et vecteur de croissance économique. » [16].*

Néanmoins en France, même si un acupuncteur non-médecin peut enregistrer son activité sous le code 86.90F, cela ne légitime pas encore une fois l'exercice de l'acupuncture sans les qualifications requises. Et, de ce fait, il peut être considéré comme pratiquant illégalement la médecine. Cette législation vise à protéger la santé publique en s'assurant que les praticiens ont les compétences et les formations nécessaires pour garantir la sécurité des patients. Effectivement, il suffit de lire le référentiel de 246 pages et le catalogue des unités d'enseignement proposé par le Diplôme National de Médecine Traditionnelle Chinoise (DNMTC) pour évaluer le niveau de formation en médecine occidentale et se rendre compte du risque pour la santé publique [14]. Mais pourquoi ne pas devenir Praticien de MTC. Un proverbe chinois dit bien : « Tu peux te promener dans la forêt, mais fais attention de ne pas marcher sur la queue du tigre ! ». ■

## ACTUALITÉS

### Duplicité ou ignorance de la République Française ?

Où l'on s'aperçoit incidemment en participant à la seconde mise à jour [17] du Référentiel en Soins Oncologiques de Support de l'AFSOS [18], que l'Institut National du Cancer (INCa) fait mention dans son propre référentiel [19] de techniques complémentaires à évaluer comme la « sophrologie, acupuncture, hypnose, méditation pleine conscience ». Tout ceci va dans notre sens, compte tenu du fait que depuis plus de dix ans, avec l'AFSOS, nous avons mis en place des recommandations. Notre groupe de travail actuel dirigé par les Drs Stéphanie Träger (Oncologue, membre du CA de l'AFSOS) et Henri Yves Truong Tan Trung (médecin acupuncteur, Président du Collège Français d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise - CFA-MTC, Société Savante d'acupuncture [20]) est constitué uniquement de médecins (oncologues et/ou acupuncteurs). Il est nécessaire de savoir que l'Institut National du Cancer (INCa) est placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et de la Prévention et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [21]. L'INCa

16. Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFMTC). Livret d'information du Référentiel Professionnel/Manuel Qualité de la CFMTC. Édition 2023. [Consulté le 29/10/2024]. Disponible à l'URL : [https://www.cfmtc.fr/images/pdf/condense\\_referenciel.pdf](https://www.cfmtc.fr/images/pdf/condense_referenciel.pdf).

17. Le premier référentiel de l'AFSOS est paru le 12/12/2014, suivi d'une première mise à jour le 22 mars 2018 et de la seconde prévue à la fin de l'année 2024.

18. Association Francophone des Soins Oncologiques de Support (AFSOS). Référentiels en Soins oncologiques de Support- Acupuncture et Cancer.

[Publié le 22/03/2018]. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: [https://www.afsos.org/wp-content/uploads/2014/12/Acupuncture-et-cancer\\_AFSOS.pdf](https://www.afsos.org/wp-content/uploads/2014/12/Acupuncture-et-cancer_AFSOS.pdf).

19. République Française - Institut National du Cancer. Référentiel organisationnel national Soins oncologiques de support des patients adultes atteints de cancer/ avis d'experts. [Publié novembre 2021]. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications/Referentiel-organisationnel-national-Soins-oncologiques-de-support-des-patients-adultes-atteints-de-cancer>.

20. CFA-MTC. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: <https://acupuncture-medic.fr/cfa-mtc/>.

21. République Française. Data.gouv.fr. Institut National du Cancer. Service public. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: <https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/institut-national-du-cancer/>

●●● ACTUALITÉS - suite

coordonne les actions de lutte contre le cancer en France, en rassemblant les acteurs de la prévention, des soins, de la recherche et de l'innovation. En 2021, le Président de la République avait dévoilé la stratégie « Dix ans de lutte contre les cancers 2021-2030 », qui vise à réduire significativement le « poids » des cancers en France [22]. Cette stratégie est pilotée par l'INCa et dispose d'un budget renforcé pour ses premières actions, à savoir 1,74 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 20 % par rapport au précédent Plan cancer 2014-2019. Cet engagement inédit de la France dans la lutte contre les cancers s'est ajouté à l'engagement européen annoncé par la Commission européenne le mercredi 3 février 2021 [22].

L'AFSOS (Association Francophone pour les Soins Oncologiques de Support) est, quant à elle, une association loi 1901, créée en 2008 et reconnue comme une société savante pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire. Son objectif principal est de promouvoir la connaissance et la mise en œuvre des soins et soutiens aux personnes atteintes d'un cancer. Elle n'est donc pas financée directement par l'État Français, mais elle peut recevoir des subventions ou des financements de divers partenaires et institutions pour soutenir ses activités [23].

Répetons-le : l'acupuncture est une discipline médicale dont l'exercice doit être pratiqué par des médecins acupuncteurs, comme je l'ai expliqué plus haut (lire Éditorial).

**“Indirectement, les pouvoirs publics font l'apologie de l'exercice illégal de la médecine.”**

Or, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir dans ce référentiel de l'INCa que les experts et les diplômés cités étaient : le Diplôme National de Médecine Traditionnelle Chinoise (DNMTC) et l'Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise (UFPMTC).

L'examen du D.N.M.T.C. est organisé par la Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFMTC) et a pour but d'évaluer le niveau de formation des étudiants issus des écoles agréées, ainsi que de toute personne souhaitant s'y présenter en tant que candidat libre. Il est même spécifié dans leur règlement que le DNMTC est une certification délivrée par la CFMTC et que ce n'est pas un diplôme d'État [24] ! L'Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise (UFPMTC) rassemble depuis plus de 20 ans les praticiens, étudiants, usagers, enseignants et directeurs de Centres de Formations qui sont acteurs de la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC) en France. Elle agit activement au service de ses adhérents, à la reconnaissance et à la promotion de cette médecine traditionnelle. Elle s'est alliée aux deux autres organisations professionnelles pour constituer la Confédération Française de MTC (CFMTC) en 2012 [25].

21. République Française. Data.gouv.fr. Institut National du Cancer. Service public. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: <https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/institut-national-du-cancer/>

22. Ministère de la santé et de l'accès aux soins. Sante.gouv.fr. La France se dote pour la première fois d'une stratégie de lutte contre les cancers sur dix ans. [Publié le 04/02/2021]. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: <https://sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiqués-de-presse/article/la-france-se-dote-pour-la-première-fois-d-une-stratégie-de-lutte-contre-les->

23. AFSOS. Statuts de l'association francophone pour les soins oncologiques de support - AFSOS. [Publié le 19/12/2013]. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: [https://www.afsos.org/wp-content/uploads/2016/07/statuts\\_approuvés\\_en\\_AGE\\_du\\_19-12-13-2.pdf](https://www.afsos.org/wp-content/uploads/2016/07/statuts_approuvés_en_AGE_du_19-12-13-2.pdf).

24. Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFMTC). Examen Confédéral de Médecine Traditionnelle Chinoise / D.N.M.T.C.\* Règlement - Edition 2018 - École. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: [https://www.cfmtec.fr/images/pdf/reglement\\_dnmtec.pdf](https://www.cfmtec.fr/images/pdf/reglement_dnmtec.pdf).

25. Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise (UFPMTC). Présentation de l'UFPMTC. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: <https://www.ufpmtec.fr/index.php>.

●●● ACTUALITÉS - suite et fin

“Pour le moins, une regrettable ignorance des lois de la République Française.”

De ce fait, le diplôme DNMTTC n'est pas validé par le Conseil National de l'Ordre des médecins. Et intégrer dans ce référentiel un diplôme délivré par une confédération d'acupuncture non-médecins va à l'encontre totale de la législation française. Il est donc extrêmement regrettable que l'Institut National de Cancérologie, mais aussi indirectement le ministère de la Santé et de la Prévention et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation fassent l'apologie de l'exercice illégal de la médecine par des non-médecins ! Ignorance des lois de la République Française, duplicité et hypocrisie de l'État, à vous de vous faire votre propre opinion. Quoi qu'il en soit, évidemment, un avis défavorable a été envoyé sur leur site comme vous pouvez le voir ci-dessous. ■

## Référentiel organisationnel national Soins oncologiques de support des patients adultes atteints de cancer



### Collection

Recommandations et référentiels / Recommandations de pratique clinique

**Public :** Professionnels de santé

**Date de publication :** novembre 2021

**Référence :** REFERENTIELSOS21

**Format :** Guide A5

**Langue :** Français

**ISBN :** 978-2-37219-800-4

**ISBN net :** 978-2-37219-801-1

TÉLÉCHARGER

### RÉSUMÉ

Le présent référentiel définit au niveau national les principes organisationnels liés à la mise en oeuvre du parcours de soins de support du patient atteint de cancer. Les soins de support concernés sont ceux inclus dans le panier de soins de support défini par l'INCa en 2016, à savoir les soins ayant démontré un impact positif sur l'état de santé des patients, mais également les soins de support contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être, sans autre amélioration démontrée de l'état de santé, ou dont le niveau de preuve dans le domaine est faible.

### MÉTHODOLOGIE

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS SUR CETTE PUBLICATION :

c'est incroyable et très regrettable que vous fassiez l'apologie dans ce référentiel de l'INCa du DNMTTC : Diplôme National De Médecine Traditionnelle Chinoise et de l'UFPMTC : Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise.

Pour rappel, l'Acupuncture est une discipline médicale dont l'exercice doit être pratiqué par des Médecins Acupuncteurs. Ici vous prônez l'exercice illégal de la médecine car ce sont tous des non-médecins qui pratiquent. Notez également qu'en juillet 2023, le Conseil National de l'Ordre des médecins a fait le point sur les dérives liées aux Pratiques de Soins Non Conventionnelles (PSNC).

Le CNOM insiste bien sur le fait que la pratique de l'Acupuncture est soumise à l'article L.4161-1 du Code de Santé Publique, et n'est, en réalité, autorisée qu'aux seuls membres des professions médicales (médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes). Seule la Capacité d'Acupuncture délivrée au sein des Universités – UFR de médecine permet l'exercice légal de l'Acupuncture. Donc AUCUNE des écoles de MTC délivrant des diplômes de MTC (dont l'Acupuncture fait partie) n'est validée officiellement par le CNOM. Et si vous aviez intégré l'Acupuncture comme il se doit dans les soins oncologiques de support, sans doute auriez vous dû vous informer préalablement des spécialistes Médecins Acupuncteurs que nous sommes et ne pas les ignorer.

Pour info, allez sur le site de la FAFORMEC qui précise les différents composants et formations de l'Acupuncture médicale à cette adresse <https://acupuncture-medic.fr/>. A titre informatif encore, contactez aussi le Dr Stéphanie Träger, Oncologue, membre du CA de l'AFSOS avec laquelle nous sommes en train de terminer les recommandations de l'Acupuncture en soins de support.

Dr Jean-Marc Stéphan. Président du Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France (SNMAF)

**Dr Jean-Marc Stéphan,**  
Président  
du Syndicat  
national  
des Médecins  
Acupuncteurs  
de France  
(SNMAF)



## REVALORISATIONS TARIFAIRES

### 22 décembre 2024 : application des nouveaux tarifs conventionnels

La Convention signée le 21 juin 2024 prévoit des revalorisations tarifaires dont la date d'application s'échelonne jusqu'au 1er janvier 2026. Voici les nouvelles cotations à appliquer dès le 22 décembre :

“Les nouvelles cotations s'échelonnent de décembre 2024 à janvier 2026.”

- **Consultation du généraliste au cabinet ou à domicile** S1 ou S2 OPTAM + S2 si tarif opposable G/VG = 30 €.

- **Avis ponctuel de consultant** - Expertise de second recours - Tous secteurs APC = 60 €.

Rappel : l'article 117-1 remplace l'article 66 de la précédente convention.

Et voici ce qu'il faudra ajouter à la fin de votre facture pour explication de celle-ci.

#### « Article 117-1 : Facturation des honoraires

*Lorsque le médecin réalise des actes ou prestations non remboursables par l'Assurance maladie, ce dernier n'établit pas de feuille de soins ni d'autre support. Dans les situations où le médecin réalise des actes ou prestations remboursables et non remboursables au cours de la même séance, il porte les premiers sur la feuille de soins et les seconds sur un support différent. » [26]. ■*

## AGENDA

### Les congrès de 2024

- Congrès de la FAFORMEC - les 26<sup>es</sup> Journées : 22 et 23 novembre 2024 ; à Bordeaux (France)



L'acupuncture est une médecine traditionnelle millénaire, toujours vivante aujourd'hui ; elle a traversé les âges et les frontières pour continuer d'évoluer et de s'enrichir.

Aujourd'hui, les pratiques sont plurielles, selon les régions du monde, selon les modes d'exercice ; s'y arrêter

donne un éclairage à la discipline autant qu'à l'humain. Elle est toujours pratiquée en cabinet médical privé ou en milieu hospitalier, avec aiguilles et moxas, mais aussi avec laser ou électroacupuncture.

La recherche affine les indications qui sont ainsi internationalement validées : soins de support en oncologie, gynéco-obstétrique et médecine générale, mais aussi neuro-acupuncture et psychiatrie, traitement des douleurs, médecine préventive ou comment “nourrir la vie”...

26. L'Assurance Maladie. Ameli.fr. Négociations conventionnelles. Texte final de la convention médicale. [Publié le 21/06/2024]. [Consulté le 27/10/2024]. Disponible à l'URL: [https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Convention%20m%C3%A9dicale%202024\\_VF.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Convention%20m%C3%A9dicale%202024_VF.pdf).



●●● AGENDA - suite et fin

Nous n'avons pas fini de redécouvrir les multiples intérêts d'une approche millénaire qui s'inscrit pleinement dans une médecine pluridisciplinaire au service de la santé de l'Homme aujourd'hui. L'équipe de l'OCNA-BORDEAUX, avec Pascal CLÉMENT, Président ; François SZTARK, Vice-président ; Christelle HUARD, Secrétaire et Isabelle MARQUAT, Trésorière sont heureux de vous présenter : **« L'acupuncture, tradition vivante et médecine de pointe ; de la diversité des pratiques à la médecine basée sur les preuves ».**

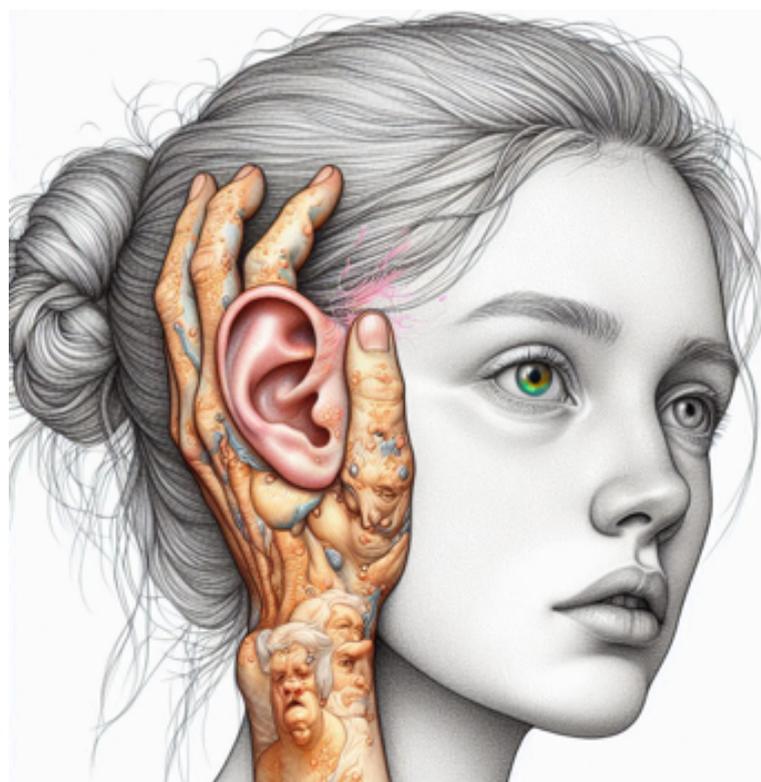
Les thématiques aborderont la diversité et la richesse des mises en pratique de l'acupuncture, des concepts traditionnels à la neuroacupuncture mais aussi la recherche et la validation de l'acupuncture comme discipline médicale en médecine générale, pédiatrie, obstétrique, oncologie, antalgie et prévention.

Ces Journées se dérouleront au sein du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, à l'Hôpital Xavier Arnoz à Pessac. Dans un parc arboré, nous vous attendons à l'Institut des Métiers de la Santé [IMS]. Ce lieu possède un grand espace pour accueillir nos exposants. Vos communications se dérouleront dans un grand amphithéâtre de 350 places, équipé d'un matériel audiovisuel performant. L'Hôpital Xavier Arnoz est situé à Pessac, à 20 kilomètres en voiture du Centre-Ville de Bordeaux. Le site est bien desservi par le tramway.

Pour tout renseignement et vous inscrire, allez sur le site : <https://www.faformec-congres.fr>.

• **Séminaire de l'ASMAF-EFA et Revue « Acupuncture & Moxibustion » : mercredi 11 décembre 2024**

Le séminaire de l'Association Scientifique des Médecins Acupuncteurs de France - École Française d'Acupuncture (ASMAF-EFA) et de la revue «Acupuncture & Moxibustion» se déroulera en visioconférence sur plateforme ZOOM de 20h à 22h le mercredi 11 décembre 2024.



© Image : Dr Jean-Marc Stéphan

Le Dr Florence Paturel, Présidente de l'ASMAF-EFA vous invite à rencontrer et discuter avec le Dr Jean-Marc Stéphan sur le thème :

**« Approche systémique de l'électroacupuncture en dermatologie, ophtalmologie, ORL et stomatologie ».**

Seront abordés les sujets suivants : dermite de contact, prurit, psoriasis, œil sec, acouphènes, anosmie, xérostomie, etc.

Pour tout renseignement et vous inscrire, allez sur le site :

<https://www.meridiens.org/asmaf/>

## AG 2024

# L'assemblée générale 2024 du SNMAF : mardi 21 janvier 2025

L'AG se déroulera sur plateforme Zoom.  
Vous recevrez le lien de connexion quelques jours auparavant.

### Ordre du jour

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Renouvellement du CA et du Bureau
4. Bilan de l'année 2024
5. Relations avec les autres structures de l'acupuncture (FAFORMEC, CNP-MA, CFA-MTC, Collège des Enseignants du DIU et de la capacité, Revues)
6. Relations avec les non-médecins, les masseurs-kinésithérapeutes, les ostéopathes
7. Exercice illégal de l'acupuncture
8. Questions diverses

Il est possible d'utiliser ce pouvoir à découper ou de le recopier si vous ne pouvez être présent le jour de l'AG ou de l'envoyer par courriel au Secrétaire Général du SNMAF le Dr Yunsan Meas à cette adresse [yunsan.meas-acumedsyn@meridiens.org](mailto:yunsan.meas-acumedsyn@meridiens.org)

## POUVOIR

Je, soussigné(e) : .....

À jour de mes cotisations au SNMAF.

Demeurant : .....

Donne pouvoir au Dr : .....

Afin de me représenter et participer aux votes de l'Assemblée Générale du SNMAF  
Je souhaite poser la ou les questions suivantes

.....  
.....  
.....

Fait le: ..... à: .....

Signature :



## PARTENARIAT

### Partenariat avec Acupuncture World



# ACUPUNCTURE WORLD

Le SNMAF propose à ses adhérents en partenariat avec la société Acupuncture World une remise exceptionnelle de 18 % sur les aiguilles TeWa et Asiamed et tapes. Offre valable jusqu'au 31/12/2024.

Pour cela, allez sur le site <https://www.acupunctureworld.com/fr/>  
Puis notez le code : **SNMAF24** (code à indiquer dans la case coupon, et validez en cochant la coche bleue juste avant de procéder au paiement).  
Outre les aiguilles, vous y trouverez une large sélection de matériel en ce qui concerne l'acupuncture et techniques associées comme les appareils d'électroacupuncture, la moxibustion, les ventouses, le matériel d'auriculothérapie, etc.

À découvrir aussi les lasers à cette page

<https://www.acupunctureworld.com/fr/laser/>



BULLETIN D'ADHÉSION

## LA COTISATION D'ADHÉSION AU SNMAF EST DE 97€\*

Elle représente le seul moyen pour poursuivre les nombreuses actions engagées par le syndicat dans la défense des médecins acupuncteurs.

- Cette cotisation est **déductible**.
- Elle est valable **un an**.
- Elle est indispensable pour figurer dans l'annuaire internet du syndicat :

Votre chèque \*\* doit être libellé à l'ordre du **SNMAF** et être adressé au :  
SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS ACUPUNCTEURS DE FRANCE  
DOMUS MEDICA  
79 Rue DE TOCQUEVILLE  
75017 PARIS

\* 47 € pour les confrères retraités, pour les confrères en première année d'installation et pour les médecins acupuncteurs à activité salariée exclusivement.

\*\* Un reçu vous parviendra pour servir de pièce comptable et de justificatif fiscal.

**IBAN : FR76 3000 4002 4300 0101 8646 371**

**BIC : BNPAFRPPXXX**



*Ne pas oublier de noter votre nom, adresse postale professionnelle et E-mail pour recevoir votre reçu*

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse : .....

.....

.....

CodePostal: ..... Ville: .....

Tél. : ..... Courriel : .....

\*Votre adresse courrielle ne sera utilisée exclusivement que pour les envois du syndicat.